

PROJET

CONTRAT de Territoire du SAGE de la vallée de l'Yères

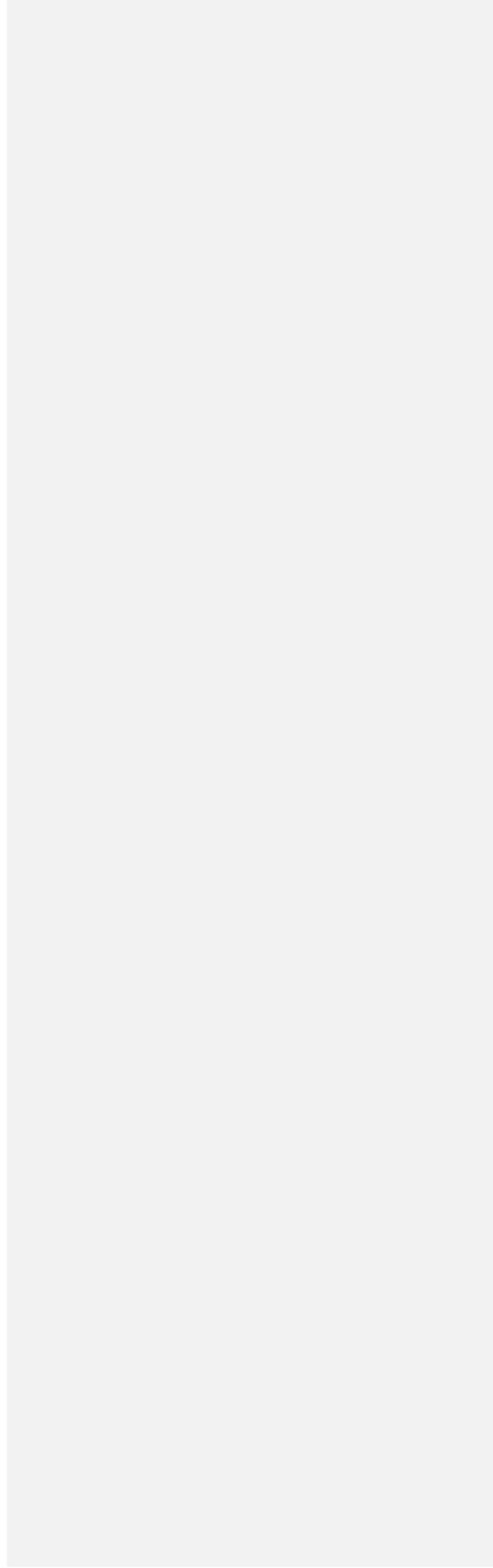
2025 - 2030

Légende :

figurent en :

- rouge, les consignes
- [vert], les mentions à compléter
- vert, les options ou variantes

PROJET



Dans le cadre de son 12^e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat et identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat. De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions s'appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

[intro](#)

PROJET

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00166, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'agence".

Et

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères, inscrit à l'INSEE sous le numéro 25760460300023, représenté par son Président par délibération au comité syndical du 26/10/2020, approuvant le contrat et autorisant Christophe Guilbert à signer le contrat- ci-dénommée « **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** ».

préciser en mentionnant son nom, son numéro INSEE, son représentant et la date de délibération – approuvant le contrat et autorisant [son exécutif] à signer le contrat – ci-dénommée « **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** »,

L'Association Syndicale des Propriétaires Riverains de l'Yères, inscrite à l'INSEE sous le numéro 29760012400020, représenté par son Président par délibération de son assemblée du 01/12/2020, approuvant le contrat et autorisant Jean-Michel Heurtaux à signer le contrat- ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** ».

Le SIEA Caux Nord Est, inscrit à l'INSEE sous le numéro 20006112500015, représenté par son Président par délibération au comité syndical du 28/01/2021, approuvant le contrat et autorisant Martial Fromentin à signer le contrat- ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** ».

Le SMAEPA entre Bresle et Yères, inscrit à l'INSEE sous le numéro 93782407600015, représenté par son Président par délibération au comité syndical du 28/01/2021, approuvant le contrat et autorisant Thierry Blondin à signer le contrat- ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** ».

Le Conservatoire du Littoral, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18000501900047, représenté par son Président par délibération au conseil d'administration du 09/11/2020, approuvant le contrat et autorisant M. XXXXXXXXXXXX à signer le contrat- ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** ».

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie, inscrit à l'INSEE sous le numéro 39409879200036, représenté par son Président par délibération au conseil d'administration du 09/11/2020, approuvant le contrat et autorisant XXXXXXXXXXXX à signer le contrat- ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** ».

Le Syndicat Mixte du Littoral 76, inscrit à l'INSEE sous le numéro 22760540900019, représenté par son Président par délibération au conseil Départemental du XX/XX/2020, approuvant le contrat et autorisant Alain Bazile à signer le contrat- ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** ».

La Fédération Départementale de pêche 76, inscrit à l'INSEE sous le numéro 39249940600032, représenté par son Président par délibération au conseil d'administration du XX/XX/2020, approuvant le contrat et autorisant M. XXXXXXXX à signer le contrat- ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** ».

La Commune de Criel-sur-Mer, inscrite à l'INSEE sous le numéro 21760192100018, représentée par son Maire par délibération au conseil municipal du 22/07/2020, approuvant le contrat et autorisant Alain Trouessin à signer le contrat- ci-dénommée « **MAITRE D'OUVRAGE** ».

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

en cas de SAGE approuvé :

Vu l'avis du président de la CLE en date du 11 octobre 2019.

Vu le SAGE de la Vallée de l'Yères approuvé par arrêté du Préfet de Seine-Maritime le 8/07/2020,

Vu le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° ... du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du ... approuvant le contrat de territoire type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

PROJET

OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du SAGE de la vallée de l'Yères figurant en annexe 1.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont les suivants :

- ◆ **Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée (notamment en protégeant les habitats et leurs espèces ainsi qu'en adoptant une démarche « étude volume prélevable » afin d'adopter une gestion quantitative et qualitative des ressources sans compromettre le maintien des fonctionnalités des milieux)**
- ◆ **Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux**
- ◆ **Protéger la ressource AEP tant en qualité qu'en quantité (induisant une démarche de sobriété)**
- ◆ **Diminuer les Pollutions diffuses et ponctuelles**
- ◆ **Levier transversal de communication et sensibilisation à ces enjeux dans le contexte de dérèglements climatiques**

Le contrat propose prioritairement de répondre à 5 objectifs du SAGE.

Le tableau suivant présente les objectifs du SAGE et le lien avec le contrat territorial. Il précise également les actions en faveur d'atténuation des dérèglements climatiques.

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Objectifs du SAGE de la vallée de l'Yères		CTEC	Climat
Objectif 1 : Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux			
s/ objectif 1.1	En préservant les espaces tampons naturels et le patrimoine prairial	X	X
s/ objectif 1.2	En limitant les ruissellements urbains	X	X
s/ objectif 1.3	En réintroduisant des éléments du paysage (ZH, haies, mares) pour renforcer la maillage du territoire	X	X
s/ objectif 1.4	En adaptant l'assolement et les pratiques culturales		
Objectif 2 : Developper une approche d'interface "terre-mer"			
s/ objectif 2.1	En aménageant le débouché en mer	X	
s/ objectif 2.2	En suivant le recul du trait de cote	X	X
s/ objectif 2.3	En gérant de manière cohérente et globale le littoral		X
Objectif 3 : Protéger les biens et les personnes			
s/ objectif 3.1	En développant la culture du risque	X	X
s/ objectif 3.2	En tenant compte du principe de résilience dans les politiques d'aménagement	X	X
s/ objectif 3.3	En développant des protocoles d'alerte		X
Objectif 4 : Assurer la pérennité de la ressource pour l'AEP (quantitativement et qualitativement)			
s/ objectif 4.1	En garantissant une eau de qualité	X	X
s/ objectif 4.2	En fiabilisant les systèmes de production et de distribution d'eau et en améliorant leurs performances	X	X
s/ objectif 4.3	En sécurisant l'alimentation en eau potable	X	X
s/ objectif 4.4	En incitant aux économies d'eau	X	X
s/ objectif 4.5	En suivant les indicateurs du service d'eau		
Objectif 5 : Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau			
s/ objectif 5.1	En limitant les transferts de polluant vers les masses d'eau	X	X
s/ objectif 5.2	En limitant les pressions agricoles		X
s/ objectif 5.3	En limitant les pressions phytosanitaires non agricoles		
s/ objectif 5.4	En ciblant les pressions ponctuelles, industrielles, artisanales		
s/ objectif 5.5	En limitant les rejets d'assainissement	X	X
Objectif 6 : Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associée			
s/ objectif 6.1	En assurant un débit minimum sur les cours d'eau ou parties sensibles aux étiages	X	X
s/ objectif 6.2	En préservant les habitats et leurs espèces	X	X
s/ objectif 6.3	En restaurant la continuité écologique	X	X
s/ objectif 6.4	En sensibilisant les acteurs du territoire	X	X
Objectif 7 : Objectif transversal			
s/ objectif 7.1	En mettant en place un plan de communication	X	X

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux eau, associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Le programme retenu par les parties, présenté en annexe 2, détaille les actions prioritaires¹.

¹ Les opérations prioritaires sont celles qui font potentiellement l'objet des taux les plus élevés (à partir de 60%) au titre du programme d'intervention de l'agence du fait de leur impact

- ◆ Reconnexion à ciel ouvert du cours d'eau à Criel sur mer, site du château de Chantereine et reconquête des fonctionnalités systémiques (cours d'eau/ ZH)
- ◆ Effacements d'ouvrage pour la restauration de la continuité Ecologique à l'échelle du SAGE (5 opérations travaux)
- ◆ Travaux découlant de la mise en œuvre du « plan de gestion cours d'eau et ZH de l'Yères ». (intégrant la gestion des têtards)
- ◆ 6 actions du PPA de Criel-sur-Mer inhérentes à l'Aménagement résilient de la basse vallée de l'Yères dans le cadre des opérations RCE pré-fléchées sur le territoire.
- ◆ Poursuite de la politique d'acquisition de Zones Humides multipartenaires sur le territoire bien qu'atténuée (Objectif de 6 à 8 ha sur 6 ans) au profit d'un recentrage sur les opérations de restauration sous contractualisation pérenne visant une gestion durable de ces milieux.(3 restaurations et la moitié des plans de gestion de ZH communales de réalisés)
- ◆ Réactualisation de l'inventaire ZH intégrant leurs fonctionnalités, une priorisation ainsi que l'inventaire des espèces notamment « faune » pour mieux les préserver.
- ◆ Opération d'acquisition foncière rétro-littorale associée à la création de mare, afin d'anticiper la salinisation des milieux prés salés au regard du changement climatique et de l'aménagement résilient du débouché en mer.
- ◆ Etude d'évaluation de l'impact du ruissellement sur le recrutement de Truite Fario.
- ◆ Portage de l'Etude Volume Prélevable ainsi que des études connexes alimentant la connaissance sur le fonctionnement des hydrosystèmes (étude Débit Minimum Biologique, jaugeages ponctuels sur des cycles hydrologiques, recensement des indices cavités et opération de traçages... ainsi que le volet socio-économique et concertation qui viendra alimenter l'action de communication du présent CT)
- ◆ Opérations de création, restauration de mares visant la gestion des ruissellements à la source couplée à la renaturation des sites (25 projets visés)
- ◆ Etude globale de gestion des EP à la source et opération de désimperméabilisation de la place du Général De Gaulle à Criel-sur-Mer.
- ◆ 2 études de formalisation de la stratégie de la protection de la ressource en eau intégrant la démarche sobriété
- ◆ 2 études de stratégie foncière pour la préservation des ressources en eau
- ◆ Etudes et opérations relatives aux unités de traitement des métabolites sur les captages AEP.
- ◆ 2 études type PGSSSE
- ◆ Plusieurs opérations de renouvellement des canalisations visant la sobriété en eau. (9,5 km de réseaux cumulés)
- ◆ Une étude diagnostic réseau et pose de compteur de sectorisation.
- ◆ Réalisation de 2 Schémas Directeur d'Assainissement
- ◆ Opération de réhabilitation de réseaux induisant des eaux claires parasites.
- ◆ La réhabilitation de 2 stations d'épuration ciblées comme point noir du territoire.
- ◆ Actions de communication intégration du plan de concertation et sensibilisation de l'EVP cf ci-dessous

Il est à noter que l'Etude Volume Prélevable (EVP) découlant d'un appel à projet de Agence de l'eau, le montant inhérent étant déjà engagé, il ne sera pas inscrit dans le présent CTEC et n'entre pas dans le calcul du montant global du Contrat. Cependant il est proposé de suivre sa progression en parallèle des bilans réalisés dans le cadre de ce contrat.

Il comporte également l'organisation d'un atelier participatif destiné aux acteurs du territoire les plus importants au regard des enjeux du contrat. *[préciser de qui il s'agit le cas échéant].*

- ◆ Les actions de communication sont les suivantes :

significatif sur l'eau et la biodiversité sous réserve de l'instruction de la demande d'aide financière.

- *Insertion du programme de concertation, sensibilisation, formations/ateliers et animations en lien avec le volet « socio-économique et sensibilisation » de l'EVP avec projections du dérèglement climatique. Ces instances se dérouleront a minima sur les 3èmes années du contrat. Elles sont à destination des élus ainsi que les acteurs/ usagers de l'eau du bassin versant de l'Yères et pourront s'étendre à la population générale selon les étapes du cycle*

La proposition d'un support de communication permettant d'introduire les objectifs du présent CT sur fond du comparatif des réalisations du CTEC 2021-2024 sera proposé en concertation avec les divers MO du CT. Une synthèse des accomplissements techniques et financiers sera proposée afin d'

Ce programme d'actions porte sur une durée de 6 ans [durée modulable en fonction de la durée du contrat – elle est de préférence de 3 ans et doit en tout état de cause viser une programmation budgétaire réaliste].

Chaque année, la structure porteuse transmet à l'agence un point d'avancement annuel des actions inscrites au contrat.

Le programme d'actions est [OU peut être] revu à mi-parcours du contrat, en comité de pilotage.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme est estimé à 26 millions d'euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet au XX mai 2025 et couvre la période du mi-2025 au 31 décembre 2030 soit une période de 6 ans.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 – Engagements de l'agence

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT s'engage, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8 ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 et soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les MAITRES D'OUVRAGE signataires s'engagent, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;

optionnel :

- soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 7 – Engagements des CO-FINANCEURS ou PARTENAIRES autres que l'agence (optionnel)

Pour la mise en œuvre des actions les maitres d'ouvrages du contrat peuvent contractualiser auprès d'autres financeurs dans le cadre de leurs propres dispositifs. (A préciser au cas par cas)

- **Non concerné**

MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 – Pilotage

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner la mise en œuvre du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires et des co-financeurs ou partenaires du présent contrat,
- transmettre chaque année à l'agence, un point d'avancement des actions réalisées (montants, actions prévues/actions réalisées),
- Le comité de pilotage se réunira annuellement
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de la mise en œuvre du contrat **au plus tard le 30/03/2030.**
- **[Le cas échéant :] assure la coordination des animations associées au contrat,**
- s'assurer de la communication régulière sur la réalisation des actions.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions **et le cas échéant des animations associées.** Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 9 – Animation

La structure porteuse du contrat ainsi que les maîtres d'ouvrage signataires peuvent mettre en place une animation pour les accompagner dans la mise en œuvre des actions prévues au contrat.

Des animations thématiques peuvent être mises en place pour assurer la mise en œuvre des actions prioritaires. Ces animations peuvent être placées auprès de la structure porteuse et des autres signataires.

Si cela est justifié, la structure porteuse du contrat peut mettre en place, une animation dédiée pour l'accompagner dans la mise en œuvre et le suivi du contrat. L'animation du contrat est alors placée sous l'autorité hiérarchique du président de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

Le cas échéant indiquer l'animation thématique qu'assure également l'animateur du contrat.

L'animation rattachée au présent contrat est assurée par au minimum par 4 postes soit un total de 3.5 Equivalents Temps Plein. (1 ETP ASPRY et 2.5 ETP SMBVY)

- ◆ **Animation SAGE et quantitatif (EVP) (1 poste, 1 ETP porté par le SMBVY)**
- ◆ **Animation érosion, ruissellement, hydraulique douce (1 poste, 1 ETP porté par le SMBVY)**
- ◆ **Animation Zones Humides, Natura 2000 (1 poste porté par le SMBVY, 0.5 ETP financé par l'AESN et 0.5 ETP par l'Etat)**
- ◆ **Animation rivière sur le BV de l'Yères (1 poste, 1 ETP porté par l'ASPRY)**

L'animateur du SAGE (SMBVY) est également l'animateur du contrat de territoire ainsi que du volet quantitatif (EVP). Il assure les missions générales suivantes :

- Actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- Information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- Secrétariat du comité de pilotage,
- Rédaction du tableau d'avancement annuel et en fin de contrat du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

Il peut également assurer des missions d'animation thématique.

L'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique du président de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

En appui de l'animation du contrat de territoire, les animations thématiques suivantes contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions :

L'animateur rivière (ASPRY) réalise les travaux RCE sur l'Yères. La mise en place du Plan de Gestion cours d'eau et zones humides de l'Yères et notamment l'implantation de clôtures, abreuvoirs, passages à gué rendant compatibles le pâturage des parcelles en bordure de cours d'eau avec la préservation des berges entre autres et le maintien de la qualité des eaux et du milieu. L'ASPRY est compétente sur les opérations de RCE relatives au lit mineur de l'Yères par le biais d'un conventionnement avec le SMBVY.

L'animateur Erosion, ruissellement, hydraulique douce (SMBVY) cette animation porte notamment sur la mise en œuvre de la stratégie mare validée en 2023 lors du précédent CTEC avec pour ambition la création de 25 ans s'inscrivant dans une démarche multi-enjeux (biodiversité, préservation des ressources et lutte contre les ruissellements). Ce poste répond également à l'adoption d'une vision transverse dans la stratégie de déploiement des outils d'hydraulique douce en général avec pour ambition la révision de l'actuelle DIG HD via un programme pluriannuel d'hydraulique douce intégrant à la fois les enjeux « eau » (AAC, PPR/PPE de captage), le cours d'eau, les enjeux « biodiversité » (stratégie mare, ZH, plan de gestion cours d'eau & ZH, les TVB, les ABC ...), les enjeux « ruissellement/érosion ».

L'animateur ZH (SMBVY) L'animation ZH porte les outils de préservation, de gestion des zones humides telles que la veille foncière relative aux acquisitions de ZH, aux contrats de gestion et de restauration de zones humides, aménagement de certains sites stratégiques, le tout en étroite lien avec l'animation du site Natura 2000 au titre de la compétence biodiversité milieux exercée par le SMBVY. Les cibles visées sont les exploitants agricoles, les collectivités ou tout autres propriétaires ou exploitants de milieux humides. Il concourt également à l'acquisition de connaissance en matière de faune, flore, du réseaux de trame vertes et bleues inhérent à ces milieux.

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation du contrat et des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Les missions des animateurs rattachés au contrat de territoire ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat

Des objectifs de résultats sont définis pour permettre le suivi du programme des actions prioritaires et son évaluation précisés en annexe 3. Lorsque le contrat prévoit des actions d'animation, les objectifs de celles-ci sont définis par rapport à ces objectifs de résultats.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de (*durée à préciser*). A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

A l'initiative de l'agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié si :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté.
- *à mi-parcours (soit le 31 décembre 2027) s'il n'y a pas engagement d'au minimum x% de la masse financière des actions du programme, soit (préciser le montant) d'euros*

OU

- *à mi-parcours (soit le 31 décembre 2027) s'il n'y a pas engagement d'au minimum x% des actions prioritaires du programme, soit (préciser le montant) d'actions prioritaires.*

Commenté [1]: À redéfinir avec Delphine et Fanny

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Liste des signataires à adapter au contrat

<p>M. Christophe Guilbert Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères (SMBVY) Le .. / .. / .., à</p>	<p>M. Jean-Michel Heurtaux Président de l'association syndicale des propriétaires riverains de l'Yères (ASPRY) Le .. / .. / .., à</p>
<p>M. Martial Fromentin Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est Le .. / .. / .., à</p>	<p>M. Thierry Blondin Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement entre Bresle et Yères Le ... / ... / ... à ...</p>
<p>M. XXX Président du Conservatoire du Littoral (CdL) Le .. / .. / .., à</p>	<p>M. Luc Duncombe Président du conservatoire des espaces naturels de Normandie (CEN-Normandie) Le .. / .. / .., à</p>
<p>M. Alain Trouessin Maire de Criel-sur-Mer Le .. / .. / .., à</p>	<p>M. Alain Bazille Président Syndicat Mixte du Littoral 76 Le .. / .. / .., à</p>
<p>M. Président de la Fédération Départementale de Pêche du 76 Le .. / .. / .., à</p>	
	<p>Sandrine ROCARD Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie</p>

Le .. / .. / .., à

En **XX** exemplaires comprenant **XX** pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

Variante optionnelle : [En XX exemplaires comprenant XX pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat : Un des XX exemplaires originaux est remis à l'agence, à chaque financeur et à la structure porteuse du contrat qui préside le comité de pilotage. Une copie est remise à chaque autre signataire.]

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat ;
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat ;
- Annexe 3 : Indicateurs de résultats des animations associées.

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux associés du contrat de territoire du SAGE de la vallée de l'Yères

Territoire concerné

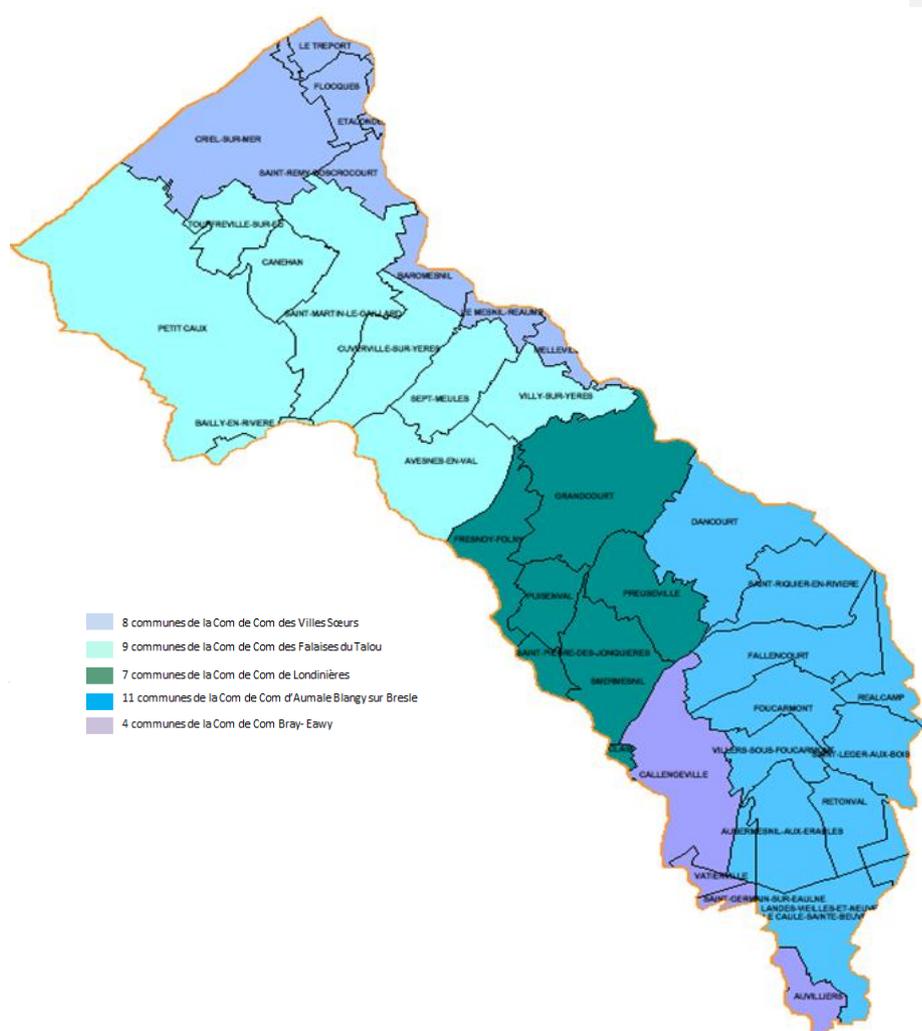
Décrire sous forme de carte + liste des communes avec code INSEE

Liste des communes issues de l'arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE du 15 mai 2012, modifié par l'arrêté préfectoral du 4 février 2016 intégrant la fusion des communes de Petit Caux. Les communes totalement intégrées dans le bassin versant sont en **fond bleu**

Commune	Code INSEE	Commune	Code INSEE
Aubermesnil-aux-érables	76029	Clais	76175
Canehan	76155	Cuverville-sur-Yères	76207
Criel-sur-Mer	76192	Dancourt	76211
Fallencourt	76257	Etalondes	76252
Flocques	76266	Fresnoy-Folny	76286
Foucarmont	76278	Grandcourt	76320
Preuseville	76511	Landes-Vieilles-et-Neuves	76381
Puisenval	76512	le Caule-Sainte-Beuve	76166
Rétonval	76523	Le Mesnil Réaume	76435
Saint-Martin-le-Gaillard	76619	Le Tréport	76711
Saint-Riquier-en-Rivière	76645	Melleville	76422
Sept-Meules	76671	Petit Caux	76310
Touffreville-sur-Eu	76703	Réalcamp	76520
Villers-sous-Foucarmont	76744	Saint-Germain-sur-Eaulne	76584
Villy-sur-Yères	76745	Saint-Léger-au-Bois	76598
Auwilliers	76042	Smermesnil	76677
Avesnes-en-Val	76049	Saint-Pierre-des-Jonquières	76635
Bailly-en-Rivière	76054	Saint-Rémy-Boscrocourt	76644
Baromesnil	76058	Vatierville	76724
Challengeville	76122		

Les 39 communes se répartissent sur le territoire de 5 communautés de communes suivantes ;

- Communauté de Commune des Falaises du Talou
- Communauté de Communes des Villes Sœurs
- Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle
- Communauté de Communes de Londinières
- Communauté de Communes de Bray Eawy



Enjeux eau et climat associés

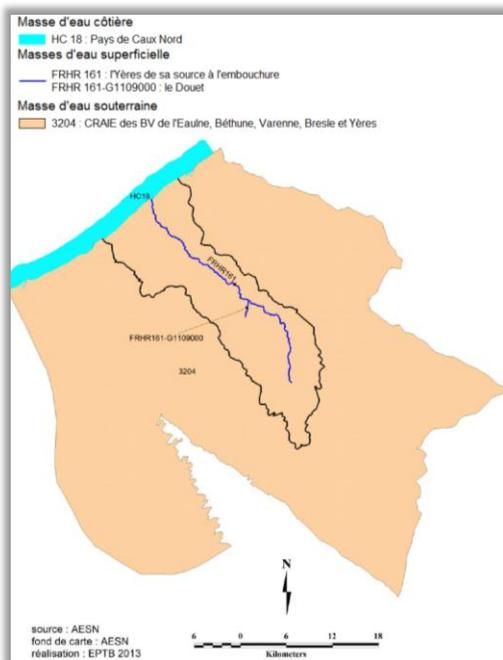
Sur la base de la stratégie de mobilisation territoriale élaboré préalablement au contrat de territoire :

Preciser les codes des masses d'eau concernées, leurs états et objectifs (bon état, bon potentiel, dérogation...) sous forme de carte ou de tableau

Motiver le caractère prioritaire

Le périmètre du SAGE comprend les 4 masses d'eau naturelles suivantes :

- ◆ Une masse d'eau souterraine : Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères (FRGH204 ou H3204)
- ◆ Deux masses d'eau superficielles : « l'Yères de sa source à l'embouchure » (FRHR161) et le « ruisseau le Douet » (FRHR161-G119000).
- ◆ Une masse d'eau côtière : Pays de Caux Nord (C18)



1. LES OBJECTIFS DCE DE LA MASSE D'EAU SOUTERRAINE

D'après le SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE de la vallée de l'Yères est concerné par une seule masse d'eau souterraine dénommée "Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères" (masse d'eau 3204). Celle-ci concerne la nappe de la craie. Les délais d'atteinte du bon état fixés dans le SDAGE Seine-Normandie sont précisés dans le tableau ci-dessous

Tableau 1 : Etat 2019 de la masse d'eau souterraine et risques de non atteintes du bon état 2027

Masse d'eau	Code	Etat 2019			Risques de non atteinte 2027		
		Chimique	Quantitatif	Global	Chimique	Quantitatif	Global
Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle, Yères	FRHG204-3204	Bon état	Bon état	Bon état	Risque de non atteinte lié aux pressions en phytosanitaires diffus à l'horizon 2027	Pas de risque relevé, une tendance à la baisse du niveau piézométrique est à noter.	Risque de non atteinte lié aux pressions en phytosanitaires diffus à l'horizon 2027 qui concernerait 20% des points d'eau de cette masse d'eau en 2027.

L'état des lieux 2019 du SDAGE identifie un bon état global de la masse d'eau souterraine. Cependant une pression significative est identifiée associée au paramètre « phytosanitaires diffus » dont la pression actuelle, non perceptible lors de l'état des lieux 2019, compromettrait l'atteinte du bon état en 2027 pour 20% des points d'eau de cette nappe. Toutefois les stations situées sur le territoire du SAGE sont qualifiées de conformes. Depuis peu, la présence de métabolites dans la quasi-totalité des eaux brutes des captages confirme une dégradation de la qualité des ressources souterraines.

De manière générale, la masse d'eau souterraine du territoire du SAGE est déclassée pour les paramètres suivants : Atrazine déséthyl, Somme du tetrachloroéthylène et du trichloroéthylène et le chlorure de Vinyle. **Toutefois toutes les stations situées sur le périmètre du SAGE sont jugées conformes**, la détection récente de métabolites remet en question ce classement et concerne la quasi-totalité des stations situées sur les bassins versants. La qualité des eaux souterraines reste sous les seuils réglementaires malgré une tendance **à l'augmentation des teneurs en nitrates sur le bassin versant confirmée sur les dix dernières années**

2.2 LES OBJECTIFS DCE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

D'après le SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE de la vallée de l'Yères est concerné par 2 masses d'eau superficielles. Les délais d'atteinte du bon état fixés dans le SDAGE Seine-Normandie sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Etat 2019 des masses d'eau superficielles et risques de non atteinte du bon état 2027

Masse d'eau	Code	Etat 2019			Risques de non atteinte 2027		
		Chimique	Ecologique	Global	Chimique	Ecologique	Global
L'Yères de sa source à l'embouchure	FRHR161	Bon état sans ubiquiste - mauvais avec ubiquistes (FLUORANTH; BENZO (A) PY; BE (B) FLU; BE (K) FLU; BE (GHI) PERYL)	Bon état	Bon état sans ubiquiste-mauvais état avec ubiquistes	Pas de risque relevé	Risque hydromorphologie lié à une altération hydrologique faible et morphologique moyen risque moyen d'altération de la CE	Risque de non atteinte reposant sur le paramètre hydromorphologie du cours d'eau lié aux risques de colmatage découlant de l'accroissement des superficies des parcelles agricoles, du retournement des prairies, de la suppression des éléments fixes paysagers à fonction hydraulique.
Ruisseau du Douet	FRHR161-G119000	Mauvais état avec ou sans ubiquiste(s) [Isoproton]	Bon état	mauvais état avec ou sans ubiquiste(s)	Risque de non atteinte lié aux pressions en phytosanitaires diffus déjà perceptible en 2019 qui se confirme en 2027 en l'absence de changement - molécule cible: ISOPROTURON	Risque hydromorphologie lié à une altération hydrologique faible et morphologique fort et un faible moyen d'altération de la CE	Risque de non atteinte reposant sur le paramètre phytosanitaires diffus liés aux quantités vendues, point de vente en phytosanitaire identifiés sur le BV qui se sont accrues, un raccourcissement des rotations culturales, accroissement de la taille des parcelles, diminution tendancielle des haies, diminution des STH, augmentation de fortes précipitations.

L'état des masses d'eau 2019 vient nuancer la perspective d'atteinte du bon état global en raison de la détection d'une pression forte liée au paramètre phytosanitaire au regard de la molécule d'isoproturon sur la masse d'eau du Douet, affluent de l'Yères. Cette pression est d'ores et déjà identifiée comme remettant en cause l'atteinte du bon état actuellement, tendance qui se confirme à l'horizon 2027 si la poursuite des pratiques actuelles perdure. De plus le sous-bassin versant du Douet est relativement petit et conflue à mi-parcours du linéaire de l'Yères, bassin côtier également de faible superficie dont la réponse du milieu est particulièrement courte (44km des sources à la mer).

De plus ce risque actuel lié à l'isoproturon serait renforcé à l'horizon 2027 par des répercussions sur l'hydromorphologie des cours d'eau ; conséquences des facteurs concomitants à ces deux paramètres ; pratiques agricoles impactant le paysage, ayant un recours accru aux phytosanitaires, associés aux évolutions des précipitations et la disparition des éléments tampons paysagers qui in fine ont des répercussions tant sur la qualité des eaux que sur le colmatage des cours d'eau modifiant leur faciès d'écoulement et leur capacités écologiques. Sur l'Yères le risque de non atteinte porte sur les pressions d'altérations morphologiques et de la continuité écologique du cours d'eau qualifiées de moyennes.

La **qualité physico-chimique et biologique** de l'eau de l'Yères et du Douet est **globalement bonne**. L'Yères et le Douet restent toutefois exposés aux phénomènes de pollutions ponctuelles, notamment par des apports en MES et par l'augmentation régulière des teneurs en nitrates.

Globalement les **paramètres déclassant** l'état chimique pour la masse d'eau superficielle de l'Yères sont **les pesticides**, précédés des **HAP** (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique) ainsi que des **Phthalates et Alkyl phénols**, ces derniers appartenant à la famille des micropolluants organiques. En revanche, le **Douet présente une dégradation de l'état chimique jusqu'alors qualifié de bon**. L'objectif de bon état fixé à 2015 avait été atteint sera désormais remis en cause par l'usage d'isoproturon.

2.3 LES OBJECTIFS DCE DE LA MASSE D'EAU COTIERE

D'après le SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE de la vallée de l'Yères est concerné par une masse d'eau côtière nommée « Pays de Caux Nord ». Les délais d'atteinte du bon état fixés dans le SDAGE Seine-Normandie sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Etat 2019 de la masse d'eau littorale et risques de non atteinte du bon état 2027

Masse d'eau	Code	Etat 2019			Risques de non atteinte 2027		
		Chimique	Ecologique	Global	Chimique	Ecologique	Global
Pays de Caux Nord	FRHC18	Bon état sans ubiquiste - mauvais avec ubiquistes [PCB]	Bon état	Bon état sans ubiquiste - mauvais état avec ubiquistes	risque de non atteinte lié aux micropolluants ponctuels métalliques (Hg, Pb); organiques (PCB, HAP) ayant pour origine l'amont de la Seine et le stock sédimentaire historique	pas de risque relevé	Pressions significatives dès 2019 qui se poursuivent en 2027 concernant le paramètre PCB notamment sur la HC18 pression à l'origine du risque de non atteinte des objectifs

L'état des lieux 2019 et la qualification de la source de la pression s'exerçant sur la masse d'eau FRHC18 cible les PCB comme paramètre compromettant l'atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE) et un report du bon état 2027.

L'état **biologique et chimique** de la masse d'eau côtière restent **fragiles par temps de pluie** et soumis à l'influence des **apports des fleuves côtiers**.

Les suivis bactériologiques illustrent des hausses de concentration bactériologique malgré un classement en bonne voire excellente qualité. Ainsi, la qualité de l'eau reste très **vulnérable lors d'épisodes pluviométriques importants** et soumise à l'**influence des apports des fleuves côtiers voisins**.



ANNEXE 2 – Programme d'actions détaillé du contrat [dénomination du contrat]

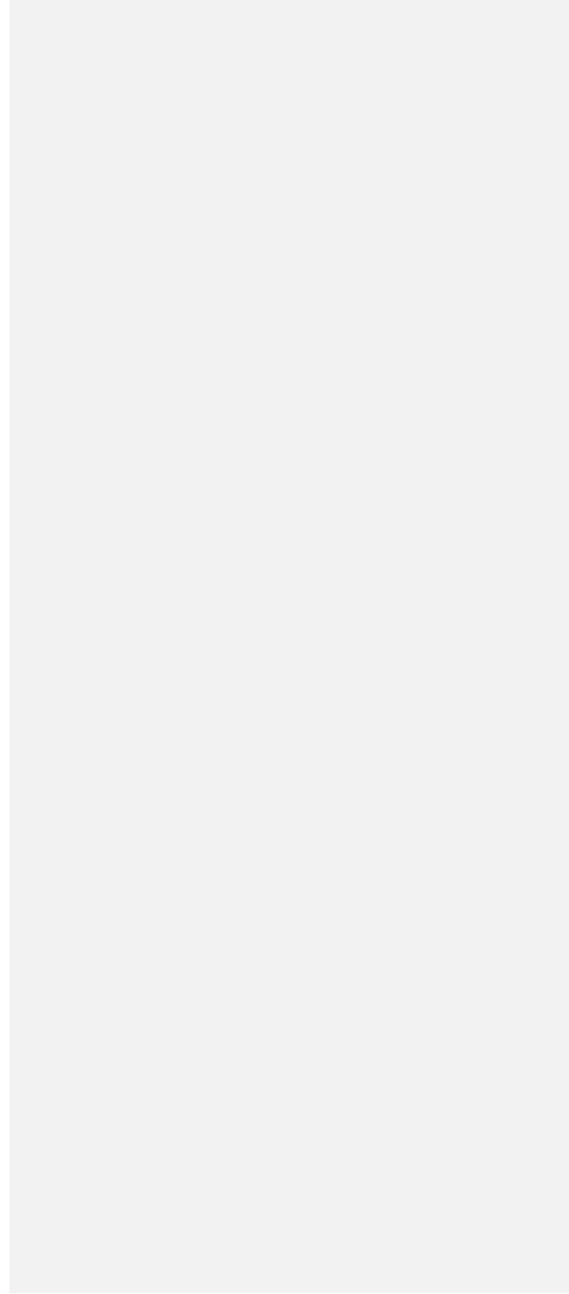
Contrat de territoire :												
Durée du contrat :												
Programme d'action : Année ... / Année...												
Ces rubriques peuvent être adaptées												
Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Nom de la Masse d'eau	Code de la Masse d'eau	Domaine	PAOT	Objectifs à atteindre	Échéancier et montant annuel (M€ ou k€, en HT)				
								20XX n	20XX n+1	20XX n+2	(facultatif >20xx N+3)	Total
	<i>Pour chaque action, préciser le MOA</i>	<i>Pour chaque action, préciser la collectivité concernée</i>	<i>Pour chaque action, spécifier la masse d'eau concernée ou a minima le territoire</i>	<i>Pour chaque action, spécifier le code de la masse d'eau concernée</i>	<i>Code osmore le cas échéant</i>	<i>Renseigner le cas échéant</i>	<i>Pour chaque action, préciser l'objectif quantifié à atteindre à la fin du contrat Ces objectifs sont traduits en partue en indicateurs de résultats pour les animations associées</i>					
Enjeu 1 : Intitulé de l'enjeu												
Action 1.1												
Action 1.2												
...												
Enjeu 2 : Intitulé de l'enjeu												
Action 2.1												
Action 2.2												
...												
Le cas échéant, Animation(s)												
<i>Mentionner les thématiques d'animation associées au contrat de territoire et</i>	Structure d'accueil	Lieu	Nb de postes	Nb d'ETP	Contribution aux actions			Échéancier et montant annuel (M€, en HT)				
								20XX	20XX	20XX		Total
Animateur X					<i>Préciser pour chaque animation les actions (en suivant la nomenclature ci-dessus) auxquelles l'animation va contribuer</i>							
Animateur Y												
Animateur Z												
...												

Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Selon le modèle indicatif ci-dessous (tableau à transmettre en format Excel), préciser pour chaque action, le maître d'ouvrage, le lieu de réalisation, le ou les indicateurs de résultat, un échéancier pour chaque action et son montant financier :

thématique	sous-thématique	N°Action	Action du CTEC	Maître d'ouvrage	Lieu	Objectifs à atteindre	Nom de la masse d'eau	code de la masse d'eau	Domaine/ code osmose	PAOT	montant total en (K€) sur 6 ans	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
1. Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité	1.1 Restaurer la continuité écologique (D70, D75, D16, D76, D53, D69)	1	Opérations de la restauration de la Continuité Ecologique (Annexes RCE)	ASPRY	Linéaire du cours d'eau de l'Yères	opération visant 4 systèmes/ ouvrages prioritaires ciblés dans l'annexes RCE du présent contrat (+ pisciculture (3 études et 5 travaux))	L'Yères de la source à l'embouchure	FRHR161		PAOT	735,0	255,0	120,0	50,0	100,0	60,0	150,0		
		2	Actions PPA et aménagement résilient de la basse vallée de l'Yères	SML76	basse vallée de l'Yères	action 0 - Concevoir une trajectoire d'aménagement de la basse vallée par l'étude de scénarii de réouverture de la basse vallée	L'Yères de la source à l'embouchure & ME cotière Pays de Caux	FRHR161 FRHC18			300,0	300,0	-	-	-	-	-	-	
		3		SML76	basse vallée de l'Yères	action 1 - réaliser les études hydrosédimentaires et écologiques selon les scénarii d'ouverture et analyser les conséquences en termes de risques littoraux	L'Yères de la source à l'embouchure & ME cotière Pays de Caux	FRHR161 FRHC18			200,0	200,0	-	-	-	-	-	-	
		4		SML76	basse vallée de l'Yères	action 5 - Mise en transparence de l'évacuateur de Crue avec amélioration de la continuité écologique (études + travaux) calendrier très courte échéance	L'Yères de la source à l'embouchure & ME cotière Pays de Caux	FRHR161 FRHC18			2 300,0	300,0	-	2 000,0	-	-	-	-	
		5		SML76	basse vallée de l'Yères	(?) action2 - Réaliser les diag de vulnérabilité et une analyse socioéconomique des enjeux des hauts de falaises et basse vallée	L'Yères de la source à l'embouchure & ME cotière Pays de Caux	FRHR161 FRHC18			50,0	-	50,0	-	-	-	-	-	-
		6		SML76	basse vallée de l'Yères	(?) Action 4 - étude de recomposition spatiale	L'Yères de la source à l'embouchure & ME cotière Pays de Caux	FRHR161 FRHC18			160,0	-	-	-	160,0	-	-	-	-
		7		SML76	basse vallée de l'Yères	(?) action 8B- étude de stratégie d'évolution des usages agricoles	L'Yères de la source à l'embouchure & ME cotière Pays de Caux	FRHR161 FRHC18			30,0	30,0	-	-	-	-	-	-	-
		8		Travaux découlant du « plan de gestion cours d'eau et ZH »	ASPRY	Linéaire du cours d'eau	20 abreuvoirs, 4 km de clôture, 400 m restauration de berge (mutualiser avec des opérations RCE en cours (fonds de jardin de ZEC ou ZH restaurées) et taille des têtards à inscrire dans la restauration de berge	L'Yères de la source à l'embouchure	FRHR161			180,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
		9	Restauration du cours d'eau sur le site de Chantereine, réouverture du cours d'eau actuellement canalisé et restauration de la ZH environnante (0,5 ha de ZH et 200 ml d'ouverture du cours d'eau)	Commune de Criel-sur-Mer	site de Chantereine	reprogrammation des travaux sur 2025 impérativement reconexion du cours d'eau canalisé et busé à l'Yères après réouverture et reconexion latérale à la ZH, restauration des fonctionnalités du milieu	L'Yères de la source à l'embouchure	FRHR161			171,2	171,2	-	-	-	-	-	-	-

PROJET



thématique	us-thématique	N°Action	Action du CTEC	Maitre d'ouvrage	Lieu	Objectifs à atteindre	Nom de la masse d'eau	code de la masse d'eau	Domaine/ code osmose	PAOT	montant total en (K€) sur 6 ans	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
3. Protéger la ressource AEP (qualité et quantité)	3.1- Préserver les ressources AEP en qualité	22	Formalisation de sa stratégie Protection Ressource intégrant la démarche sobriété sur l'ensemble de son territoire	SIEA Caux Nord Est	Tout le territoire du Syndicat	étude initiée en 2025	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Bêthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204		conditionnalité 12é prog	20,0	20,0	-	-	-	-	-	
		23	Formalisation de sa stratégie Protection Ressource intégrant la démarche sobriété sur l'ensemble de son territoire	SMAEPA Entre Bresle et Yères	Tout le territoire du Syndicat	étude initiée coté Bresle (St Léger, Nesle Pierrecrout et Rieux) à étendre coté Yères + Vieux Rouen	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Bêthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204		conditionnalité 12é prog	12,0	-	-	12,0	-	-	-	
		24	études stratégie foncière pour la préservation des ressources en eau	SMAEPA Entre Bresle et Yères	périmètre du syndicat d'eau	sur le SIAEPA de St Léger Nesle Pierrecrout (Rieux) déjà initié coté Bresle restera la partie coté Yères + Vieux Rouen	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Bêthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204			150,0	-	-	150,0	-	-	-	
		25	Etude traitement mutualisé des métabolites sur la base de la réactualisation de l'étude intercon sécurisation 2010-2012 avec intégration du contexte de CC	SMAEPA Entre Bresle et Yères	sur tout le syndicat	réalisation d'une étude mutualisée sur l'ensemble du SIAEPA (nouveau périmètre) pour proposer une solution de traitement des métabolites conjointe pour l'ensemble des ressources, sur la base de l'étude de sécurisation réalisée en 2010-2012 avec intégration des paramètres du dérèglement climatique	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Bêthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204		PAOT	10 300,0	- €	300,0	- €	- €	- €	10 000,0	- €
		26	Etude fiabilité et faisabilité de la ressource en eau et stratégie foncière pour la préservation des ressources en eau	SIEA CX NE	Tout le territoire du Syndicat	étude incluant suivi DCE qualitat de la ressource sur tous les captages sauf villy déjà suiv	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Bêthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204		conditionnalité 12é prog	65,0	65,0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		27	Etablissement du PGSSE à étendre sur le secteur Source de l'Yères et vieux Rouen	SMAEPA Entre Bresle et Yères	Tout le territoire du Syndicat	Réalisé pour Nesle Pierrecrout et St Léger , en cours pour vallée de l'Yères : à réaliser pour Source de l'Yères et Vieux Rouen intégrant tous les ouvrages pour la sécurisation des sites	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Bêthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204			montant intégré aux diag réseaux et pose de compteur de sectorisation*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		28	Etablissement du PGSSE	SIEA CX NE	Tout le territoire du Syndicat	intégrant tous les ouvrages pour la sécurisation des sites	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Bêthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204			50,0	50,0	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		29	travaux unité traitement métabolites	SIEA Caux Nord Est	Tout le territoire du Syndicat	travaux découlant de l'étude de faisabilité et fiabilité de la ressource en eau	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Bêthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204			3 000,0	- €	- €	- €	- €	- €	3 000,00 €	- €

thématique	us-thématique	N°Action	Action du CTEC	Maitre d'ouvrage	Lieu	Objectifs à atteindre	Nom de la masse d'eau	code de la masse d'eau	Domaine/ code osmose	PAOT	montant total en (K€) sur 6 ans	2025	2026	2027	2028	2029	2030
4. Limiter les pollutions diffuses et ponctuelles	4.1 : Limiter les rejets d'assainissement (D55)	36	SDA	SIEA Caux Nord Est	Tout le territoire du Syndicat		ME L'Yères de la source à l'embouchure	FRHR161		condifionnalité 12€ prog	300,0	300,0	-	-	-	-	-
		37	SDA et Diag réseaux assainissement et programme pluriannuel travaux	SMAEPA Entre Bresle et Yères	sur tout le territoire du syndicat	intégrant la finalisation et validation du zonage d'assainissement sur l'ex périmètre du syndicat "vallée de l'Yères"	ME L'Yères de la source à l'embouchure	FRHR161		condifionnalité 12€ prog	300,0	300,0	-	-	-	-	-
		38	Conception Travaux réhab STEP ST Léger aux bois	SMAEPA Entre Bresle et Yères	STEP ST Léger aux Bois	dans le PAOT conception et travaux ainsi que l'acquisition de foncier si nécessaire selon l'étude de faisabilité	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204		PAOT	2 020,0	-	20,0	2 000,0	-	-	-
		39	Études et Travaux réhab STEP Sept-Meules	SIEA Caux Nord Est	STEP Sept-Meules	lagune rejetant dans l'Yères (déclaration du 14/06/01) 250 EH point noir du SAGE inscrit dans le programme prévisionnel de travaux	ME L'Yères de la source à l'embouchure	FRHR161		futur PAOT ?	370,0	70,0	300,0	-	-	-	-
		40	Actualisation du zonage assainissement criel	SIEA Caux Nord Est	Criel sur Mer	Criel en lien avec l'étude résilience, PPA et érosion de falaise	ME L'Yères de la source à l'embouchure	FRHR161			20,0	-	-	20,0	-	-	-
		41	Réhab réseaux assainissement	SIEA Caux Nord Est	Bouvaincourt/ Incheville	eaux claires parasites inscrits dans le programme prévisionnel de travaux	ME L'Yères de la source à l'embouchure & ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHR161 FRHR161-G119001 FRHG204-3204			950,0	50,0	300,0	-	300,0	-	300,0
5. Objectif transversal-Communication	5.1 Communication phare du CTEC (D81)	42	Réalisation d'ateliers participatif d'eau Climat élus/scolaires (8 classea d'eau scolaires et 1 atelier élus)	SMBVY	Territoire du SAGE	Programmation des ateliers prévus dans le cadre de l'AAP EVP	ensemble des ME	FRHR161 FRHR161-G119001 FRHG204-3204 FRHC18			montant inclus dans l'EVP	-	-	-	-	-	-
			Animation Rivière (1ETP)salaires et charges hors forfait de fonctionnement	ASPRY	Territoire du SAGE	contribution aux actions 1,8 et suivi des actions 2,3,4,7,9,16	ME L'Yères de la source à l'embouchure	FRHR161 FRHR161-G119001			361,6	57,3	58,5	59,6	60,8	62,1	63,3
	5.2 Animation CTEC		Animation ZH (0,5 ETP) salaires et charges hors forfait de fonctionnement	SMBVY	Territoire du SAGE	contribution aux actions 10,13,14 et suivi des actions 9,11,12,15	ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHG204-3204			136,5	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7
			Animation HD (1 ETP?) salaires et charges hors forfait de fonctionnement	SMBVY	Territoire du SAGE	contribution aux actions 21 et 15	ME L'Yères de la source à l'embouchure & ME Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères	FRHR161 FRHR161-G119001 FRHG204-3204			247,4	41,2	41,2	41,2	41,2	41,2	41,2
			Animation SAGE (1ETP) salaires et charges hors forfait de fonctionnement	SMBVY	Territoire du SAGE	contribution aux actions 17 à 19 et suivi de l'ensemble des actions du CTEC	ensemble des ME	FRHR161 FRHR161-G119001 FRHG204-3204 FRHC18			288,8	48,1	48,1	48,1	48,1	48,1	48,1
											- €	- €					
total											25 966,64 €	3 115,95 €	2 944,19 €	4 709,86 €	1 102,85 €	13 328,27 €	765,51 €
total hors montant inscrites en cycle 2											12 666,64 €						

en rouge en attente de précision
en noir action du CTEC validée
action du cycle 2 dont les montants seront précisés à mi-parcours
opération engagée fin 2024 non comptabilisé dans le total

Montant prévisionnel du programme d'actions

Cette évaluation financière précise les montants financiers globaux prévus par groupe d'actions, selon le modèle ci-dessous.

Les montants sont exprimés en hors taxes.

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : **25 966 635,12 euros hors projet EVP** et se décompose comme suit :

ENJEU/ Objectifs	MONTANT (HT, K€)
Enjeu 1 : Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associées	
1.1 Restaurer la continuité écologique	4126
1.2 Protéger les habitats et leurs espèces	264
1.3 Gestion qualitative et quantitative des ressources (EVP)	*
Enjeu 2 : Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux	
2.1 Limiter les ruissellements urbains	520
Enjeu 3 : Protéger la ressource AEP	
3.1 Préserver les ressources AEP en qualité	13597
3.2 Gestion quantitative et sobriété	2465
Enjeu 4 : Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau	
4.1 Limiter les rejets d'assainissement	3960
Enjeu 5 : Objectif transversal- communication	
5.1 Communication phare du CTEC	inclus dans l'EVP
5.2 Animation (salaires et charges hors forfait de fonctionnement)	1034
TOTAL	25967*

*Total hors chifrage de l'EVP

ENJEU	Objectif	Objectif technique	Objectif financier K€	Indicateur
Enjeu 1 : Préserver, restaurer, gérer les milieux naturels et la biodiversité associées				
1.1 Restaurer la continuité écologique		3 études (dont 2 mutualisées), 5 opérations RCE	735	Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés
		6 études PPA	3 040	Définition du projet résilient de reconnexion terre-mer
		20 abreuvoirs, 4 km clôture, 400m de protection de berge	180	Linéaire de cours d'eau aménagé/travaux Plan de cours d'eau & ZH réalisés
		0,5 ha de ZH restaurée et 200 ml d'ouverture de cours d'eau	150	linéaire de cours d'eau restauré et superficie de ZH reconnectée
1.2 Protéger les habitats et leurs espèces		Acquisition de 6 à 8 ha de ZH	62	Nombre d'acquisitions foncières en ZH et superficies associées
		3 restaurations et la moitié des plan de gestion de ZH publiques	90	nombre de restauration et nombre de contrat de gestion (superficies associées)
		1 acquisition + création de 2 mares	40	Création de mares refuges pour les amphibiens en littoral
		évaluation de l'impact du ruissellement sur le recrutement des truites fario	37,9	1 étude réalisée
1.3 Gestion qualitative et quantitative des ressources		étude EVP	1337,324 *	réalisation de l'étude Cycle 1 et 2
Enjeu 2 : Limiter l'érosion et les ruissellements continentaux				
2.1 Limiter les ruissellements urbains		étude globale GEP à la source et opération travaux de désimperméabilisation parking	150	1 étude + opération travaux de désimperméabilisation du parking du Général de Gaulle
		25 projets mares à réaliser	370	Nombre de projets de mare réalisés
Enjeu 3 : Protéger les ressources AEP				
3.1 Préserver la ressource AEP en qualité		2 études stratégie protection de la ressource	32	Stratégie protection de la ressource adoptée
		2 études et unité de traitement des métabolites	13300	2 opérations unités de traitement des métabolites
3.1 Gestion quantitative sobriété		renouvellement de 9,5 km de canalisation	2050	linéaire de canalisation renouvelé
Enjeu 4 : Diminuer les pollutions diffuses et ponctuelles dans l'eau				
4.1 Limiter les rejets d'assainissement		2 SDA	600	réalisation des SDA
		2 opérations réhabilitations de STEP	2390	Réhabilitation de la STEP
Enjeu 5 : Objectif transversal- communication				
5.1 Communication phare du CTEC		réalisation du programme de concertation, sensibilisation et formation incluse dans l'EVP	inclus dans l'EVP	Nombre d'ateliers participatifs Eau Climat
5.2 Animation		3,5 ETP	1034	